

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/05/2015

Réception par le Prefet : 27/05/2015

Publication : 29/05/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-5-6-9

Séance du vendredi 22 mai 2015

**AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN SUR LES PROJETS DE
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)
ET DE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS (PGRI) POUR LA
PÉRIODE 2016-2021**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DREXLER, FUCHS,
MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER,
Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER
Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEES :

MMES DIETRICH, GROFF, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 pour le bassin du Rhin,
- VU le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2016-2021 pour le Bassin du Rhin,
- VU l'avis défavorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 16 mars 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- formule un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 pour le bassin du Rhin et autorise le Président du Conseil Départemental à en informer le Président du Comité de Bassin ;
- se désolidarise du Programme de Mesures envisagé dans le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021, dont les engagements financiers ne tiennent pas du tout compte des réalités budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités ;
- demande la modification du périmètre de la masse d'eau « Nappe d'Alsace » pour individualiser la nappe d'accompagnement de la Doller dont la gestion relève du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller ;
- manifeste son opposition au projet de déport des rejets de chlorures des soudières de Lorraine dans le Rhin ;
- demande au Comité de Bassin de prendre en compte dans une nouvelle rédaction les autres observations formulées en annexe 1 ;
- formule un avis défavorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondations 2016-2021 pour le bassin du Rhin et autorise le Président à en informer le Préfet Coordonnateur de Bassin et le Préfet du Haut-Rhin ;
- alerte toutes les collectivités en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme sur les conséquences du Plan de Gestion des Risques d'Inondations, qui va remettre en cause et fragiliser tous les documents d'urbanisme existants ;
- demande à l'Etat et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse de mettre en place des financements spécifiques pour l'animation et la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations du Territoire à Risque Important de l'Agglomération Mulhousienne.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions